

x) document(s)

document(s) :

<s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/eeb58c3e-95ad-4de5-ad8b-479ac92d4cf6>

ns générales

us, Félix

émoire : PICOD FABRICE

iversité Panthéon-Assas - Master Droit de l'Union européenne

on : 30-09-2015

u cœur du processus d'intégration européenne, la notion d'acquis semble symboliser l'idée d'une « union sans cesse plus étroite »
lès lors intrinsèquement liée au mécanisme de révisions des traités constitutifs de l'Union européenne. En effet, si la révision des
as est apparue comme le moyen privilégié de consolidation de l'acquis et d'approfondissement de l'intégration, ce pouvoir de modifi
n » de l'Union européenne dont dispose les États membres dissimule un potentiel de réversibilité dont le risque pour la construction
it être mesuré. Cette étude propose donc de réhabiliter la notion d'acquis communautaire au soutien d'une théorie constitutionnelle
matérielle du pouvoir de révision adaptée aux traités de l'Union européenne. En effet, la Cour de justice a identifié au gré de sa
n noyau dur de règles et de principes au fondement de la structure constitutionnelle et de l'ordre juridique de l'Union européenne. Il
ne valeur existentielle pour l'édifice européen. A défaut pour cet acquis fondamental d'être justiciable devant la Cour de justice,
l contrôle strictement limité et procédural qu'elle opère sur l'exercice du pouvoir de révision par les États membres, il est révélateur
de l'œuvre européenne initiée par les « Pères de l'Europe » et qui appelle à être perpétuée.

ns : Acquis communautaire , Intégration européenne, Droit primaire, Pouvoir constituant , Pouvoir de révision des Etats membres,
lles et formelles, Cour de justice de l'Union européenne

ns techniques

tion

ment PDF

ns complémentaires



gine :

iv-pantheon-assas-ori-7362

urce : Ressource documentaire